

d'ordre pratique concernant les matériaux de construction et leur emploi. La construction est commencée d'un laboratoire régional des Prairies à Saskatoon (Sask.) pour y étudier les moyens à prendre en vue d'une meilleure utilisation des surplus agricoles, surtout le blé et les rebuts de ferme comme la paille. Un laboratoire régional a été autorisé pour les Maritimes, dont la construction commencera bientôt à Halifax (N.-É.). Une Division du génie électrique et de la radio a été créée pour coordonner et diriger les travaux intéressant ce domaine croissant. Les activités de la Division de la chimie ont été regroupées en deux sections nouvelles: 1° chimie fondamentale; 2° génie chimique. Une Section de recherches sur la navigation aérienne a été établie à Arnprior (Ont.) en collaboration avec le Corps d'aviation royal canadien. Une nouvelle section de la Division du génie mécanique a été formée pour s'occuper des problèmes concernant la dynamique des gaz et de travaux sur les turbines à gaz et la propulsion thermique.

Recherches sur l'énergie atomique.—En juin 1946, le Parlement fédéral a voté la loi sur le contrôle de l'énergie atomique. Cette loi pourvoit au développement de l'énergie atomique et au contrôle des travaux dans ce domaine selon que l'exigent la sécurité publique et les engagements internationaux. Une commission de cinq membres a été établie sous la direction générale du président du comité du Conseil privé sur les recherches scientifiques et industrielles auquel elle doit faire rapport.

Le président du Conseil national de recherches est d'office membre de la Commission de contrôle de l'énergie atomique; les autres membres, nommés par le gouverneur en conseil, sont amovibles.

Les travaux de génie et de construction et l'administration des vastes installations et de la ville de Chalk-River (Ont.) ont d'abord été confiés à la *Defence Industries Limited*, en vertu d'un contrat conclu avec le ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements. Au fur et à mesure que le projet se réalisait, la *Defence Industries Limited* et les fonctionnaires du gouvernement en vinrent à la conclusion que l'entreprise étant en réalité une usine maîtresse dont le travail devait se rattacher étroitement à celui des laboratoires de recherches, il serait préférable qu'un seul organisme d'État fût responsable du fonctionnement des laboratoires de recherches et des établissements industriels. Saisie du problème, la Commission de contrôle de l'énergie atomique a proposé à sa première réunion de demander au Conseil national de recherches d'entreprendre, au nom de la Commission de contrôle de l'énergie atomique et conformément à ses directives, l'unification et l'administration des divers projets. La proposition ayant été acceptée, le Conseil a assumé le 1er février 1947 la responsabilité de l'administration et de la direction de toute l'entreprise de Chalk-River. Il continuera d'exercer ces fonctions conformément aux directives générales établies de temps à autre par la Commission de l'énergie atomique.

Recherches sur la construction.—Depuis plusieurs années, le Conseil national de recherches a entrepris divers projets en vue d'améliorer les matériaux de construction et la construction d'habitations. A la suite d'une étude intensive commencée il y a quelques années sur les normes de la construction, on a publié le Code national de la construction, document destiné à devenir un modèle pour la rédaction des règlements municipaux sur la construction. Un règlement modèle sur le zonage a aussi été préparé. Les municipalités canadiennes s'en sont référées